

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET SESSION 2018

FRANÇAIS Dictée

Série générale

Durée de l'épreuve : 20 mn

10 points

Rappel : le candidat compose sur la même copie que l'épreuve de grammaire et compétence linguistique - compréhension et compétence d'interprétation.

L'utilisation du dictionnaire et de la calculatrice est interdite.

DICTÉE (10 POINTS)

Consignes pour la dictée à l'attention du surveillant-lecteur :

On dictera le texte à haute voix à plusieurs reprises, dans une durée totale de 20 minutes.
On inscrira au tableau de manière lisible pour l'ensemble des candidats le titre de l'œuvre et le nom de l'auteur.

On écrira au tableau les mots Montigny et Sapinière.

On précisera que le je est un personnage féminin.

Lors de la dictée, on procédera successivement :

- 1) à une lecture préalable, lente et bien articulée du texte ;
- 2) à la dictée effective du texte, en précisant la ponctuation et en marquant nettement les liaisons ;
- 3) à la relecture, sans préciser cette fois-ci la ponctuation mais en marquant toujours les liaisons.

On demandera aux candidats d'écrire une ligne sur deux.

On ne répondra pas aux questions éventuelles des candidats après la relecture du texte ; ils en seront avertis avant cette relecture.

Ah ! les bois, les chers bois de Montigny ! À cette heure-ci, je le sais bien, comme ils bourdonnent ! Les guêpes et les mouches qui pompent dans les fleurs des tilleuls et des sureaux font vibrer toute la forêt comme un orgue ; et les oiseaux ne chantent pas, car à midi ils se tiennent debout sur les branches, cherchent l'ombre, lissent leurs plumes, et regardent le sous-bois avec des yeux mobiles et brillants. Je serais couchée, au bord de la Sapinière d'où l'on voit toute la ville, en bas au-dessous de soi, avec le vent chaud sur ma figure, à moitié morte d'aise et de paresse...

Colette, *Claudine à l'école*, 1900.